

## **ATELIER 1**

### **Partenariat de MACS auprès des communes membres : quels services fonctionnels ? Quelle offre de services aux communes et à l'utilisateur ? Quel rôle pour MACS demain ?**

#### **Rappel du contexte :**

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, se singularisant notamment par un retrait progressif de ses actions au profit des communes (ADS, ATESAT), l'intercommunalité se positionnement, dans l'architecture territoriale, comme une nouvelle fonction pivot au profit des communes membres.

D'une logique historique de gestionnaire de compétences pour le compte de ses communes membres, les EPCI se singularise comme un réel partenaire afin d'accompagner les communes dans l'exercice de leurs prérogatives non transférées. Cette logique d'intervention s'établit donc en dehors des compétences transférées.

Par ailleurs, le développement de services fonctionnels (RH, marchés, communication, informatique...) voit l'opportunité de faire des intercommunalités un outil d'expertise et d'accompagnement dans l'aide à la mise en œuvre d'actions communales. Il y a là un enjeu évident de renforcement du lien politique entre l'EPCI et les communes membres.

Face à ces constats, plusieurs questions peuvent être posées dans le cadre de l'atelier relatif à l'évolution du rôle de MACS au profit des communes et des usagers :

- Faut-il développer une expertise dédiée aux communes membres ? Sur quels domaines et quelles thématiques ?
- Quels besoins les communes expriment-elles / peuvent-elles exprimer dans la mise en œuvre de leurs actions ?
- Faut-il constituer un service commun en matière d' « aide aux communes » ayant pour fonction d'être exclusivement dédié / majoritairement dédié aux communes membres (ex : plate forme de services)
- Quels services développer : ADS ? aménagement et ingénierie de projet (AMO, maîtrise d'œuvre...) expertise juridique et financière (cellule commande publique...) ?
- Faut-il établir un mécanisme de prestations onéreuses dans le cadre de cette collaboration ?

L'objectif de cet atelier est de permettre aux élus de faire remonter leurs réflexions et besoins à la fois :

- quant à l'évolution du rôle de MACS pour le compte de ses communes membres ?
- quant à la définition de besoins récurrents pour lesquels leur propre organisation interne ne permet pas d'apporter toutes les réponses attendues

## ATELIER 2

### **Approche fonctionnelle : quelles pistes de travail en matière de gestion RH mutualisée : gestion anticipée des effectifs, plan de formation... ?**

#### **Rappel du contexte :**

L'obligation d'instaurer un schéma de mutualisation de services, d'ici 2015, est un enjeu commun à l'ensemble des intercommunalités. L'un des objectifs du schéma est notamment de prévoir «l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI et des communes concernées ainsi que sur leurs dépenses de fonctionnement ».

Au delà d'une approche exclusivement financière, la mutualisation peut apparaître comme un outil de réflexion collective et partagée sur l'évolution et la gestion des ressources humaines communales et intercommunales. De nombreux territoires ont ainsi initié des démarches intéressantes de mutualisation de certaines de leurs prérogatives en matière RH, notamment sur le plan de la formation ainsi que sur la réalisation conjointe du document unique d'évaluation des risques professionnelles.

Au delà de l'approche comptable et financière, par définition réductrice, faut-il, à travers la réalisation du schéma de mutualisation, développer une vraie stratégie partagée de gestion des ressources humaines à l'échelle de MACS :

- Doit-on mutualiser la formation professionnelle par la formalisation d'un plan de formation commun établi à l'échelle de MACS, en lien avec les communes membres ?
- Existe-t'il un enjeu de renforcement de la professionnalisation, voire de la spécialisation des agents communaux sur certaines fonctions métiers (ex : urbanisme, finances...)
- Afin d'anticiper les effets du renouvellement des personnels en poste, tant communautaires que communaux, l'éventualité d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est-elle un axe à approfondir et développer (gestion des remplacements, fiches de postes, évaluations...)?
- Faut-il aller jusqu'à la mutualisation de certaines instances paritaires (CTP) afin de disposer d'outils de relations sociales homogènes sur le territoire de MACS ?

Cet atelier doit préciser quelles doivent être les objectifs de MACS et des communes membres sur le volet RH dans l'optique, à travers le schéma de mutualisation, d'initier une réelle dynamique de carrière des personnels territoriaux dans un souci :

- d'anticipation et de rationalisation de l'évolution des effectifs ;
- d'équité dans l'évolution de leur carrière.

Le projet de rapport relatif aux mutualisations de services, rédigé en interne, prévoit l'élaboration d'un diagnostic des emplois et des compétences sur chacune des communes. L'atelier doit valider cette proposition de travail afin d'enclencher le processus.

### ATELIER 3

#### **Approche opérationnelle : quelles pistes en matière de mutualisation des moyens matériels : gestion et optimisation des équipements, groupements de commandes... ?**

##### **Rappel du contexte :**

La réflexion initiée en matière de mutualisation de services doit également prendre en compte un volet relatif aux moyens matériels ainsi qu'à la commande publique. L'article L. 5211-4-3 du CGCT prévoit notamment la possibilité, pour les structures intercommunales, d'acquérir du matériel dans une logique de mise à disposition auprès des communes membres. De vrais montages de type CUMA sont envisageables.

Par ailleurs, de nombreux territoires ont initié et développé des démarches innovantes en matière de mutualisation de la commande publique par l'instauration de groupements de commande ayant un double objectif : mieux gérer les volumes d'achats des communes et tirer les prix vers le bas en prenant soin de ne pas marginaliser l'offre locale (ex : problématique des carburants).

Quelles sont les pistes sur lesquelles MACS peut approfondir ses relations avec les communes membres ? Doit-on développer les pratiques :

- De groupement de commandes entre MACS et ses communes membres OU entre communes membres ? Quels seraient les domaines retenus en matière de marchés de travaux, fournitures et services ?
- Existe-il des besoins récurrents actuellement sur le territoire pour lesquels l'instauration d'une « banque de matériels communautaires » apparaîtrait nécessaire et opportune ?
- Peut-on développer les mutualisations de moyens matériels entre communes membres sans passer par la voie de l'intercommunalité ?

Plus généralement, le projet de rapport relatif aux mutualisations de services prend en compte l'hypothèse d'institution d'un service commun « commande publique » à l'échelle de MACS. A travers la définition d'une stratégie d'achats, MACS pourrait-il apparaître comme l'échelon de référence en matière d'achats publics pour l'ensemble de ses communes membres ?